

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 3 janvier 2024

Des prix rémunérateurs et le rejet de l'initiative biodiversité

Lors de sa conférence de presse de début d'année tenue sur une exploitation agricole du Seeland, l'Union suisse des paysans a expliqué en quoi une hausse des prix à la production permettrait de contrer la baisse du revenu des familles paysannes. La faïtière agricole a aussi réaffirmé son intention de rejeter l'initiative biodiversité en 2024, avançant comme principal argument les exigences extrêmes en matière de promotion de la diversité des espèces.

Aujourd'hui s'est tenue la conférence de presse de début d'année de l'Union suisse des paysans (USP) sur l'exploitation de Richard et Nadia Maurer à Frienisberg. Lors de l'évènement, la faïtière agricole s'est dite inquiète pour l'agriculture en 2024. En effet, la situation économique des familles paysannes de Suisse s'est fortement dégradée depuis l'année dernière. Le revenu par unité de main-d'œuvre familiale a baissé de 4,1 % dans la région de plaine et de 10,4 % dans celle des collines. Dans la région de montagne, le revenu annuel n'est plus que de 40 100 francs par an pour un emploi à temps plein, soit une baisse de 6,8 %. Dans les régions des collines et de montagne, 80 % des exploitations n'atteignent pas le revenu comparable.

La mauvaise situation financière des familles paysannes tient entre autres de l'augmentation des coûts des consommations intermédiaires, qu'il n'a pas été possible de répercuter dans leur intégralité sur les prix à la production. Le durcissement des exigences, notamment celles en lien avec les trajectoires de réduction des produits phytosanitaires et des pertes d'éléments fertilisants, permet aussi d'expliquer la situation. Le surcroît de travail et la diminution des rendements engendrés par ce durcissement ne sont indemnisés ni par les paiements directs ni par les prix à la production, ce qui se traduit par une perte de revenu pour les familles paysannes. Et c'est sans compter l'accentuation du risque de production qui découle du nombre toujours moindre de produits phytosanitaires disponibles pour protéger les cultures. Par ailleurs, une pression pèse en particulier sur la production végétale, qui est pourtant censée être encouragée.

Après avoir été les premiers à exiger une agriculture suisse particulièrement durable, les acheteurs doivent à présent payer la plus-value correspondante et s'engager pour la vente des denrées alimentaires ainsi produites. Pour empêcher que la situation ne se détériore encore plus, l'USP demande une augmentation des prix à la production de 5 à 10 % en 2024. Des prix équitables et rémunérateurs constituent le socle sur lequel fonder d'autres améliorations pour le bien-être animal, la protection du climat ou la promotion de la biodiversité.

La votation sur l'initiative biodiversité constitue le second enjeu majeur de 2024. L'USP s'engage avec d'autres branches concernées en faveur du « non », et ce pour deux raisons. Premièrement, parce qu'il n'y a pas besoin de nouvelles réglementations. La base légale actuelle permet de poursuivre la promotion de la biodiversité, cette poursuite étant déjà en cours dans le cadre d'une stratégie et d'un plan d'action d'envergure nationale. Deuxièmement, parce que l'exigence de placer sous protection 30 % de la surface du pays que posent les organisations de défense de la nature est totalement disproportionnée. Selon ces organisations, les zones pouvant être qualifiées de protégées ne recouvrent que 8 % du territoire. Pour répondre à l'exigence, il faudrait délimiter 880 000 ha supplémentaires. Or, l'agriculture exploite environ 1 million d'hectares, dont près de 200 000 servent aujourd'hui déjà à la promotion de la biodiversité. Ces surfaces présentent un potentiel d'optimisation pour un meilleur effet. Chaque hectare de terre agricole retiré de la production alimentaire augmente les importations et donc la dépendance de l'étranger. Plus nous occupons de terres agricoles dans d'autres pays, plus l'empreinte écologique liée à notre alimentation s'aggrave.

Renseignements :

Markus Ritter, président de l'Union suisse des paysans, tél. 079 300 56 93

Anne Challandes, présidente de l'union suisse des paysannes et des femmes rurales, tél. 079 396 30 04

Martin Rufer, directeur de l'Union suisse des paysans, tél. 078 803 45 54

www.sbv-usp.ch